

L'an deux mille onze, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MOULON s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc MAGNAN, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux en exercice étaient présents à l'exception de Mademoiselle DOLEU et de Madame FRITEGOTTO, excusées.

Monsieur Patrice CASSOL est nommé secrétaire de séance et donne lecture du procès-verbal du 8 décembre 2010, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est alors abordé.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS

Achat et pose par l'entreprise FORCLIM d'une nouvelle chaudière pour la production d'eau chaude pour les vestiaires du stade pour un montant TTC de 10 743,86 euros.

Changement des moteurs des deux congélateurs de la cantine par l'entreprise HMI Froid Cuisine pour un montant TTC de 969,43 euros et de 1 157,42 euros.

Remplacement disjoncteur et bretelle d'alimentation électrique cantine pour un montant TTC de 633,35 euros.

Embauche d'une personne en CDD du 1^{er} mars au 26 août 2011 à temps complet pour remplacer un agent titulaire en congé maternité.

I - CONVENTIONS MISE A DISPOSITION LOCAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX/ASSOCIATIONS MOULONNAISES (2011-1)

Depuis des dizaines d'années, les municipalités successives ont soutenu les associations moulonnaises dans la poursuite de leurs objectifs en mettant gratuitement à leur disposition des locaux communaux ainsi que des équipements nécessaires à leurs activités.

Afin de définir les responsabilités des parties, il y a lieu d'établir un document contractuel avec chacun des représentants des associations qui précise les conditions d'occupation des différents lieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de conclure une convention avec toutes les associations moulonnaises et autorise Monsieur le Maire à les signer.

II - DROIT DE PREEMPTION URBAIN IMMEUBLE PIGNAC (2011-2)

Vu la délibération en date du 27 juin 1995 instituant un Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur les zones urbaines UA, UAa et UY de la commune de MOULON,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECISE de ne pas exercer son droit de préemption sur l'immeuble appartenant à M. et Mme PIGNAC François, cadastré section AM n° 138 lieu-dit "le bourg sud", d'une superficie de 6 a 85 ca.

III - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NORD LIBOURNAIS – RETROCESSION COMPETENCE SPANC (2011-3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°10.12.012 de la Communauté de Communes du Nord Libournais en date du 29 décembre 2010 ayant approuvé la rétrocession de la compétence SPANC à ses communes membres,

Considérant les priorités de la Communauté de Communes du Nord Libournais, exprimée au sein de l'Engagement communautaire, concernant l'attractivité du territoire et son développement économique,

Monsieur le Maire propose d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes du Nord Libournais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider la rétrocession aux communes membres de la compétence « service public d'assainissement non collectif » et de supprimer le 8° de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Nord Libournais.

IV - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011 (2011-4)

Le Conseil Municipal, conformément à l'article M 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des crédits :

chapitre 20 : 5 000 €

chapitre 21 : 10 318 €

chapitre 23 : 95 326 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget 2011 lors de son adoption.

V - MODIFICATION CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (2011-5)

Par délibération en date du 17 juin 2010, le Conseil Municipal avait décidé de créer deux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi de 1 an, pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Considérant les nouvelles mesures gouvernementales en vigueur,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réduire la durée du contrat de 1 an à 6 mois et fixe à 20 heures le temps de travail hebdomadaire.

VI – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (2011-6)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membre présents,

décide de créer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de 6 mois, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, rémunéré au SMIC, pour un poste d'agent d'entretien espaces verts et voirie.

VII - FORMATION COMPLEMENTAIRE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (2011-7)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de formation approfondissement avec l'UFCV

- stage BAFA approfondissement du 21 au 26 février 2011 pour un montant de 364 euros

concernant Madame Corinne DERIVE, employée en Contrat d'Accompagnement dans l'emploi par la commune et à assumer le coût de cette formation soit 364 euros.

VIII - ADHESION COMPETENCE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'ARVEYRES (2011-8)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu la délibération N°10.12.012 de la Communauté de Communes du Nord Libournais en date du 29 décembre 2010 ayant approuvé la rétrocession de la compétence SPANC à ses communes membres,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres pour la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres pour la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif.

IX - CONVENTION TREMPLIN POUR L'EMPLOI – T2000 (2011-9)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

décide de passer une convention de mise à disposition de personnel avec Tremplin Pour l'Emploi – T2000 33750 SAINT QUENTIN DE BARON, concernant l'intervention d'animation au Centre de Loisirs Sans Hébergement durant l'année 2011, pour quinze heures maximum.

Le montant de la prestation sera acquitté sur présentation d'une note de participation, au taux horaire de 31,50 euros.

autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie par Tremplin Pour l'Emploi – T2000.

X – ASSOCIATION LE PRESSEUR A MUSIQUES (2011-10)

Une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dénommée « Le Presseur à Musiques », a été créée. Elle a pour objectif l'organisation d'évènements culturels visant la diffusion et la promotion de la musique vivante en milieu rural et le maintien du lien social.

Par courrier, Monsieur le Président de cette association sollicite une subvention exceptionnelle afin de permettre le démarrage de l'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, (M. CASSOL n'a pas participé au vote, étant membre du bureau de cette association) d'allouer une subvention exceptionnelle de cinq cents euros à cette association qui sera versée au mois de mars 2011.

Cette somme sera imputée sur le budget commune, section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574 et sera reprise au budget primitif 2011.

INFORMATIONS

COLONIE D'AUBAZINE

Lors de l'assemblée générale du Syndicat Mixte Intercommunal du Brannais pour la Petite Enfance et les Jeunes le 13 janvier 2011, Madame la Présidente a informé les élus d'une proposition d'acquisition de la colonie d'Aubazine pour un montant de 200 000 €.

ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011

En réponse à leur sollicitation, le Conseil Municipal recevra Monsieur Bruno FONTAN puis Monsieur Christian MUR, tous deux candidats.

Le tour de rôle des élus est établi pour les dimanches 20 et 27 mars de 8 heures à 18 heures.

TRI EMBALLAGES

La commune de Moulon s'est engagée sur le tri des emballages.

A compter du 3 mars 2011, un jeudi sur deux, les équipes du Syndicat de collecte des ordures ménagères passeront pour collecter les matériaux recyclables. En vue d'informer les habitants, une réunion publique aura lieu à Génissac le 16 février 2011 à 18 heures 30 et la distribution des bacs à la population moulonnaise se fera les après-midis de 16 heures à 19 heures du mercredi 23 février au samedi 26/02 dans le garage communal.

EMBAUCHE CAE

En vue de recruter les deux Contrats d'Accompagnement dans l'emploi, deux offres ont été déposées au pôle emploi de Libourne. Mesdames BORDERIE et FARNIERE sont chargées de recevoir les candidates et de proposer à Monsieur le Maire les deux personnes choisies.

PEINTURE MAIRIE

Monsieur CHALLENGEAS informe les élus que les travaux de peinture et papiers peints vont commencer dans les bureaux de la mairie.

La séance est levée à 20 heures 50.